



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 MARS 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-03-DEL-045

OBJET :
AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA
DEMANDE
D'OUVERTURE DE
COMPTE CLIENT
AVEC L'ENTREPRISE
4G ENVIRONNEMENT
POUR LE
TRAITEMENT DES
DECHETS ET DES
DEPOTS SAUVAGES

RAPPORTEUR :
Monsieur Cyrille ARZEL

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESNTES:33

NOMBRE DE VOTANTS: 33

Le 06 mars 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 FEVRIER 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE CLIENT AVEC L'ENTREPRISE 4G ENVIRONNEMENT POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS ET DES DEPOTS SAUVAGES

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,
VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
VU la délibération du Bureau communautaire de la CUGPSEO du 22 juin 2023 portant sur la délégation de l'entretien de la voirie : convention avec la commune de Triel-sur-Seine,
VU le projet de convention relative aux modalités de gestion de l'entretien courant de la voirie concernant les activités propreté, espaces verts et entretien de la voirie,
VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 21 février 2024,

CONSIDÉRANT que la Commune a récupéré la délégation de l'entretien de la voirie, concernant les activités : propreté urbaine, entretien des espaces verts et voirie,

CONSIDÉRANT que l'activité génère une quantité importante de déchets impossible à traiter en l'état par les services techniques,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés avec 16 voix pour et 16 voix contre et 1 abstention (Pour : Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Gil GOMES, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Jonas MAURY, Madame Fabienne TANTI, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Melody SENAT, Monsieur Christophe MARGAT. Contre : Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Fernando MENDES, Madame Valérie LENORMAND, Madame Bérengère VOILLOT Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Anne LAPORTE, Monsieur Marc FONTAINE, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Abstention : Monsieur Florent BEQUIGNON).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'AUTORISER le Maire à signer l'ouverture du compte client avec la société 4G ENVIRONNEMENT pour le traitement des déchets ainsi que des encombrants générés par l'entretien de l'espace public à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2 : DE PRECISER que les sommes engagées par la Commune de Triel-sur-Seine seront remboursées par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise sur la base des justificatifs transmis, d'un service fait et dans la limite du plafond des attributions de compensation nettes versées par la commune pour chacune des activités dont elle assumera la gestion dans le cadre de la délégation d'entretien de voirie.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Cédric AOUN

La secrétaire de séance,
Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
07/03/2024
20240306-2024-03-DEL-045-DE
Date de réception en préfecture : 12/03/2024